



21578176/49168/0054/c6 1/1
D. 769288722185034235

MAIRIE DE CARLIPA
BOULEVARD DES TILLEULS
11170 CARLIPA

Carcassonne, le 25 juin 2020

Objet : Concertation publique

Madame Le Maire, Monsieur Le Maire,

La Chambre d'agriculture de l'Aude organise une concertation publique du projet de charte d'engagements visant à recueillir les observations en application du décret n°2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation :

- des personnes habitant à proximité des zones susceptibles d'être traitées avec des produits phytopharmaceutiques ou leurs représentants, ainsi que celles des associations dont l'objet statutaire comporte la défense des intérêts collectifs des habitants concernés et dont le périmètre d'action géographique correspond à celui du projet de charte,
- des maires des communes concernées, ainsi que l'association des maires du département,
- des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.

Vous pouvez déposer une observation jusqu'au 22 juillet inclus, en vous rendant sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Aude :

<https://aude.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/protection-des-riverains/>

Pour vous informer, vous trouverez aussi en téléchargement :

- Le dossier de présentation
- Le projet de charte soumise à concertation
- Les calendriers de traitement
- Les décrets et arrêté

Veillez agréer, Madame Le Maire, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Philippe Vergnes,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

